

Par conséquent, il est vivement conseillé aux exportateurs canadiens de s'informer sur les conditions d'accès au marché américain en s'adressant à la :

Direction des relations tarifaires
avec les États-Unis (TWT)
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Tél. (613) 996-5471

La Direction entretient au nom d'exportateurs canadiens des liens avec les douanes américaines et d'autres organismes. Au cours des années, elle a acquis une connaissance approfondie de l'interprétation et de l'application des tarifs et des règlements américains régissant les importations.

La Direction peut en outre fournir aux exportateurs canadiens des renseignements et de l'aide concernant l'étiquetage des produits alimentaires et pharmaceutiques, des produits de beauté et des boissons alcooliques, l'évaluation des pénalités douanières, les questions relatives aux droits antidumping et aux droits compensateurs, la valeur en douane, les normes de sécurité s'appliquant aux produits de consommation et d'autres questions relatives à l'accès au marché américain.

Classification tarifaire, documentation et règlements relatifs aux douanes américaines

Demande de décision officielle concernant la classification tarifaire

La Direction des affaires tarifaires peut, au nom d'un exportateur canadien, obtenir du service des douanes américaines une classification tarifaire officielle anticipée pour une transaction à venir (par exemple, au sujet d'articles qui n'ont encore jamais été exportés aux États-Unis et, par conséquent, sur lesquels le service des douanes américaines ne s'est pas encore prononcé). Pareille décision est dite "exécutoire" en ce sens qu'elle garantit aux exportateurs un traitement tarifaire uniforme, peu importe le poste de douane choisi pour l'entrée des marchandises aux États-Unis.